



Amiens, le 24 novembre 2016

Communiqué de presse

**Projet d'électrification de la ligne SNCF Amiens - Rang-du-Fliers :  
Le préfet lance la consultation inter-administrative**



L'électrification de la ligne ferroviaire entre Amiens et Rang-du-Fliers est un projet d'aménagement du territoire pour lequel la SNCF réseau, maître d'ouvrage du projet a réalisé les études d'avant-projet et constitué le dossier d'étude d'impact.

Dans le cadre de sa mission de coordination, Philippe De Mester, préfet de la Somme a lancé la consultation inter-administrative pour permettre aux services de faire connaître les conséquences que le projet est susceptible d'avoir sur les intérêts dont ils ont la charge, et de communiquer tout élément d'analyse relevant de leur domaine de compétence.

Cette phase se terminera courant janvier 2017 et permettra de boucler le dossier d'étude d'impact et d'évaluation socio-économique constitué par la SNCF. Il sera alors soumis à l'avis de l'autorité environnementale et du commissariat général à l'investissement.

Il convient de rappeler que lors du CPER 2007-2013, l'État, la région Picardie, le conseil départemental, Amiens Métropole et la Communauté de communes de l'abbévillois ont assuré le financement des études d'avant-projet des investissements nécessaires à cette électrification pour un montant total de 3,7 M d'euros.

La section Amiens – Rang-du-Fliers – Boulogne fait partie de l'axe radial historique Paris – Calais qui a connu au cours des dernières années d'importantes opérations de modernisation de son système de signalisation automatique.

Le projet d'électrification des 83 kilomètres d'Amiens à Rang-du-Fliers permettra d'offrir une homogénéité de la ligne à la fois pour les circulations voyageurs que pour le fret.